



Procès-verbal No 26 Séance du 14 juin 2021

Présidence : Monsieur Alain Künzler

Monsieur le Président ouvre cette dernière séance de la législature à 19h35. Il souhaite la bienvenue, aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Monsieur l'huissier, à Messieurs les scrutateurs, aux représentants de la presse régionale, ainsi qu'au public dont la présence le réjouit.

Tout d'abord il remercie les employés du service des bâtiments pour la préparation de la salle pour le Conseil de ce soir et plus précisément Monsieur Claude Falcy. Il salue également la présence de plusieurs chefs de service qui ont répondu à son invitation, Messieurs Gérald Bussod, Michel Desseigne, Vincent Daucourt, David Grobety, Cédric Vallotton et Michel Ortega.

Pour la bonne marche du Conseil, les conseillères et conseillers qui désirent prendre la parole sont priés d'attendre que M. l'huissier leur présente le micro pour s'exprimer.

M. le Président dit qu'il a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal

- Le lundi 31 mai à l'assemblée générale de l'ATSV (association tourisme social de Vallorbe) au Casino
- Le dimanche 13 juin au dépouillement des votations fédérales ; à ce sujet, il remercie le bureau électoral pour leur travail.

Il rappelle également la sortie de fin de législature le samedi 4 septembre 2021.

Premier objet Appel

Excusés : Messieurs Joël Jeanmonod, Jérémy Kolly et Jérôme Perrin.

L'appel fait constater la présence de 47 conseillers/50, les 3 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser. Le quorum est atteint.

Deuxième objet Adoption de l'ordre du jour

Avant de soumettre au vote l'ordre du jour, **M. le Président** annonce une modification à celui-ci, à savoir, le rajout du point 4 « Correspondance » qui a été oublié. L'ordre du jour se présente donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 25 du 3 mai 2021

4. Correspondance
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 01/21 relatif à une demande de crédit de Fr. 198'500. -- pour la création d'une UAPE dans l'Aula du complexe scolaire et sportif du Simplon pour les enfants de 8 à 12 ans
6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/21 relatif à l'approbation du nouveau règlement et du nouveau système de taxation sur l'évacuation et le traitement des eaux
7. Rapport de la commission des Finances relatif au crédit d'investissement de la STEP
8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/20 relatif à une demande de crédit de Fr. 13'434'498. -- pour la rénovation de la station d'épuration (STEP)
9. Rapport de la commission des Finances sur les comptes 2020
10. Rapport de la commission de Gestion sur les comptes 2020
11. Rapport de fin de législature de la Commission de Gestion
12. Préavis municipaux et nomination des commissions
13. Communications de la Municipalité
14. Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales
15. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
16. Divers, questions et vœux
17. Message de M. le Président

L'ordre du jour modifié, est ensuite approuvé à l'unanimité.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 25 du 3 mai 2021

Le procès-verbal No 25 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Quatrième objet

Correspondance

- **REPONSE de la Municipalité du 11 juin 2021 au postulat "Pour un éclairage public écologique et économique" déposé le 17.12.2018**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

En date du 17 décembre 2018, Monsieur Luc-Olivier Stramke, conseiller communal, déposait le postulat « Pour un éclairage public écologique et économique ». Soumis au vote, celui-ci a été pris en considération par 41 oui et 1 non et 3 absentions.

L'éclairage public a beaucoup évolué depuis une vingtaine d'années, on parle même maintenant d'éclairage urbain et de lumière urbaine.

Nous passons d'un paradigme urbanistique principalement centré sur les problématiques de circulation, où l'éclairage public avait comme vocation première la sécurité et en particulier la sécurité routière, à une pensée urbanistique suivant les préceptes du développement durable, tout en assurant à ses habitants et usagers une bonne qualité de vie.

Avec le temps et certains projets, l'éclairage public est devenu un élément à part entière de la réflexion urbanistique. Il a ainsi logiquement suivi l'évolution qu'a connu l'aménagement urbain et une nouvelle manière de l'envisager s'est développée.

Pour une commune, il est impossible de changer du jour au lendemain la totalité de l'éclairage public et de modifier la disposition de l'ensemble des luminaires. Généralement, les politiques d'éclairage consistent à remplacer petit à petit les sources lumineuses devenues obsolètes par des nouvelles, moins consommatrices en énergie.

L'éclairage d'un lieu se veut multifonctionnel et doit contribuer en tous points à la qualité des espaces avec différentes appréciations à prendre en compte.

Sécurité

La sécurité doit être garantie pour tous les usagers en ce qui concerne la visibilité autant pour les piétons que pour les automobilistes : repérer, s'orienter la nuit et être vu.

L'autre aspect de la dimension sécuritaire concerne le sentiment d'insécurité pouvant être ressenti par les usagers dans certains lieux, on parle donc de la sécurité des gens. La logique ne se résume pas à une simple dualité opposant éclairage à incivilité ; plusieurs études démontrent qu'il est difficile de faire le lien entre les deux, tout comme le sentiment que cela procure aux usagers. Existe-il ou non un lien entre absence ou faible intensité d'éclairage public et augmentation de la criminalité ? Les gens ne sont généralement pas réfractaires à une certaine diminution de l'éclairage. Sur les 25 dernières années, les statistiques démontrent que l'augmentation du nombre d'endroits éclairés ne coïncide pas avec une diminution du taux de criminalité. Il semble toutefois que pour la majorité des gens, l'éclairage permet de réduire les incivilités une fois la nuit tombée. La fonction sécuritaire de l'éclairage public ou urbain est toujours d'actualité, mais elle s'oriente sur une prise en compte des perceptions et pratiques des usagers et non plus comme vers un simple outil de surveillance.

Mise en valeur

Cette mise en valeur par la lumière des façades, des spécificités architecturales de nos bâtiments importants ou historiques, a pour but de renforcer l'identité de Vallorbe, mais également de rendre notre commune plus belle et plus attrayante.

Balisage

La fonction de l'éclairage permet également de se repérer et de rejoindre certains lieux plus facilement.

L'éclairage public représentant des dépenses énergétiques relativement importantes, il est nécessaire de trouver des solutions pour faire baisser cette consommation. Mise à part les dépenses énergétiques, d'autres questions d'ordre éthique se posent quant à l'utilisation (excessive) de la lumière dans notre commune.

La Municipalité a aujourd'hui la volonté et le souhait de réduire le flux lumineux en se dotant d'un « Plan Lumière », éventuellement via le biais d'un contracting.

Les mesures suivantes vont être étudiées : abaissement du flux lumineux à partir de certaines heures de la nuit dans certains quartiers et rues, mise en place aux lieux propices d'un système d'éclairage par détection de mouvement (luminaires soit complètement éteints, soit à rendement plus faible que leur puissance maximale, qui s'allument lorsqu'un passant ou un véhicule arrive dans la zone de détection) et bien évidemment, le passage obligatoire au LED.

Il est vrai que la pollution lumineuse a des impacts négatifs sur l'écosystème ainsi que des conséquences néfastes sur la faune et sur le sommeil humain.

Nous devons réfléchir à ce que nous voulons éclairer, et l'éclairer correctement. Afin d'éclairer juste, il y a un certain nombre de mesures à prendre en compte.

Pour information, il y a 6 types de source lumineuse pour 827 points d'éclairage sur le territoire communal, dont 6 à vapeur de mercure, 125 à sodium, 482 à sodium haute pression, 69 aux halogénures métalliques, 20 tubes TL et 125 à LED.

Au début du mois de novembre 2020, un contrôle sur la résistance et la stabilité de tous les mâts de plus de 5 mètres de hauteur a été effectué, soit 343, première étape du plan d'assainissement avant de traiter l'éclairage proprement dit.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

- Courriel de M. Thierry Goël du 6 juin 2021

Objet : Déchets dans la nature

Bonjour,

Habitant de Vallorbe, je fais beaucoup de "trails" dans la nature environnante. Avec mon petit sac à dos, je ramasse régulièrement des déchets laissés dans la nature par les autres !

Une fois de plus, des abrutis, parce que c'est comme ceci qu'il faut les appeler, ont laissé leurs déchets dans la nature sans aucune considération environnementale. Un manque de respect total !

Je pense que vu l'ampleur du phénomène du "Littering" et le manque d'éducation de certains citoyens (habitants ou touristes), il serait souhaitable que la municipalité et le conseil communal rappellent d'une manière ou d'une autre les bonnes pratiques, qu'ils sanctionnent sévèrement les cas qui peuvent être identifiés.

A noter pour ma dernière balade, vu le volume, je n'ai pas pu les ramasser :

- Côté sud du passage du pont du Day, vers la table en pierre (sac de déchets de pique-nique), c'est régulier.

- Montée de l'ancienne route Vallorbe-Le Pont, 2 pacs en carton de bières.

Merci d'avance pour le ramassage des déchets par les services communaux et pour une future campagne de sensibilisation.

Avec mes cordiales salutations.

*Thierry Goël
Ch. des Bouleaux 8
1337 Vallorbe*

- Correspondance de M. Patrick Tranquille du 3 juin 2021

« Abonnement pour stationnement privilégié sur la voie publique

Monsieur le Président

Lors de notre arrivée dans la Commune de Vallorbe, il nous a été soumis la possibilité d'un abonnement pour stationnement privilégié sur la voie publique pour un montant mensuel de CHF 30. --, taxe qui est perçue pour une période donnée. Nous avons accepté ces conditions en pensant que cela permettrait un stationnement plus aisé.

Or, Il nous est apparu que certaines voitures appartenant à des résidents de la rue Louis Ruchonnet, et qui ne possèdent pas de macaron, affichent uniquement un disque de zone bleue qui est régulièrement tourné toutes les 4 heures, sans bouger le véhicule.

Il nous arrive souvent, faute de place dans la rue, de devoir nous parquer beaucoup plus loin, ce qui est gênant lorsque la voiture est chargée. Lors des sorties d'école, certains parents n'hésitent d'ailleurs pas à se garer dans la rue, ce qui charge encore les accès aux places.

Etant donné cette situation qui mécontente beaucoup de résidents de la rue qui s'acquittent de la taxe, nous vous demandons de bien vouloir rechercher une solution pour mieux faire respecter la réglementation en vigueur.

Nous vous en remercions d'avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Patrick Tranquille »

Cinquième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 01/21 relatif à une demande de crédit de Fr. 198'500. -- pour la création d'une UAPE dans l'Aula du complexe scolaire et sportif du Simplon pour les enfants de 8 à 12 ans

M. Sébastien Authouart, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport :

Mme L. **Foretay** dit qu'elle est bien consciente de ce besoin de places d'accueil, Elle trouve également bien le fait de refaire cette salle de l'aula qui est peu adaptée et n'a rien à dire pour les 98'500 francs. Par contre, les charges de fonctionnement de 200'000 francs, prévues pour accueillir 24 enfants à l'UAPE, elle trouve cela cher ; surtout que nous avons déjà à Vallorbe une offre qui lui semble exceptionnelle. Cela devient vraiment selon elle, du luxe, eu égard à ce que la population assume déjà actuellement en matière d'accueil ; d'autant plus qu'on ne connaît pas encore la situation économique future, qui risque de ne plus être aussi belle qu'avant. Pour sa part, elle trouve que c'est trop cher payer, et que nous devrions envisager d'autres solutions, pour faire manger ces enfants de 8 à 12 ans, qui peuvent facilement se déplacer dans Vallorbe. Elle dit qu'ils pourraient aller manger dans certaines familles comme cela se faisait, il y a quelques années ; cela coûterait beaucoup moins cher. Finalement, elle demande jusqu'où va-t-on aller ?

M. S. **Costantini**, Syndic, en réponse à Mme Foretay, dit qu'effectivement c'est beaucoup d'argent mais il faut savoir ce que l'on se veut au final. La localité se développe, il y a des besoins en infrastructures mais il y a également des besoins en matière d'accueil, de garde d'enfants dans le cadre d'une unité d'accueil pour écoliers, que cela soit le matin avant l'école, durant la pause de midi et l'après-midi après l'école. Il n'y a pas que la problématique de la pause de midi, il y a aussi l'accueil avant et après l'école. En 2009, suite à une votation populaire, l'école à la journée continue a été intégrée dans la constitution vaudoise et depuis lors, les communes doivent organiser l'accueil des élèves pendant la journée en marge des périodes scolaire, on se doit d'assumer cette obligation légale. L'UAPE de la rue Ruchonnet, qui n'est pas une garderie, est victime de son succès et il n'y a plus de place. Il est du devoir de la Commune de faire face à ses obligations et de mettre maintenant à disposition de la population de nouvelles places en UAPE. Rien n'empêche les gens qui le peuvent, de s'arranger avec la famille ou des proches pour garder leurs enfants mais pour ceux qui n'ont pas cette possibilité, c'est à la collectivité de s'en occuper.

Lorsque nous étions enfants, la grande majorité des gens gardait ou faisait garder leurs enfants dans le cadre familial maintenant la société a évolué, aujourd'hui ce n'est plus toujours possible, il en appelle à la responsabilité du Conseil, la Commune ne doit pas seulement rénover les routes et les immeubles et autres biens de la collectivité mais elle doit aussi s'occuper des familles et de l'accueil des enfants. Ces 200'000 francs annuels qui ont été évoqués correspondent à une somme à la charge de la Commune, elle sera intégrée dans les budgets de fonctionnement annuels et comme toutes les autres dépenses, on les assumera et nous avons les moyens de le faire.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Sur proposition de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, par **36 oui**, 6 non et 4 abstentions :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits au préavis 01/21 visant la création d'une unité d'accueil pour les écoliers dans le Complexe scolaire et sportif du Simplon ;
2. De lui accorder un crédit de CHF 198'500. -- à cet effet ;

3. De porter la dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
4. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt

Sixième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/21 relatif à l'approbation du nouveau règlement et du nouveau système de taxation sur l'évacuation et le traitement des eaux

M. D. Rosetti, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport :

M. H. Bally s'interroge sur ces nouvelles taxes. En effet, on nous baisse les impôts d'un point Merci ! Par contre on nous rajoute de plus en plus de taxes supplémentaires (taxe au sac, déchets spéciaux et appareils électriques font l'objet d'un tarif séparé, la TVA etc...) Finalement, il demande à quoi servent nos impôts... à payer la facture sociale !

M. S. Costantini, Syndic, en réponse à M. Bally, dit que nos impôts couvrent le reste... plaisanterie mise à part, en Suisse aujourd'hui, l'amenée d'eau potable, respectivement le traitement des eaux claires et des eaux usées, doit être entièrement couvert selon le principe du « consommateur respectivement pollueur – payeur ».

Ce n'est tout simplement plus la part de l'impôt qui doit assumer l'excédent de charges. Dès lors, Vallorbe, comme toutes les communes, a dû revoir sa manière de faire et cette révision a engendré le préavis municipal et le rapport de ce soir. Il n'y a pas d'autre manière de faire, il n'y a absolument pas de volonté mesquine de se dire, on baisse une fois les impôts pour remonter les taxes ensuite. Lorsque nous avons baissé les impôts, la Commune pouvait se le permettre, à voir si on pourra à terme le refaire en fonction de la situation financière de la Commune, mais il n'empêche que pour le compte numéro 460, le compte qui traite l'évacuation et l'épuration des eaux, les revenus des taxes doivent couvrir les charges de ce compte, il s'agit d'une obligation légale. Il dit aussi que les frais engendrés par la création de la future station d'épuration ont également été anticipés et ont été intégrés dans les montants des taxes proposées ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 02/21 de la Municipalité ;
- Oûi le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, par **42 oui**, 2 non et 2 abstentions :

D'approuver le nouveau règlement communal tel que modifié, et le nouveau système de taxation sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Septième objet

Rapport de la commission des Finances relatif au crédit d'investissement de la STEP

Mme L. **Foretay**, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

M. le Président remercie Mme le rapporteur pour la lecture du rapport qui n'est pas soumis au vote.

Huitième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/20 relatif à une demande de crédit de Fr. 13'434'498. -- pour la rénovation de la station d'épuration (STEP)

M. R. **Gfeller**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée ; il soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 02/20 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, à l'**unanimité** :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr.13'434'498. -- pour la rénovation de la station d'épuration ;
2. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Neuvième objet

Rapport de la commission des Finances sur les comptes 2020

Mme L. **Foretay**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée ; il soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2020 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. Les comptes communaux pour l'exercice 2020 sont acceptés tels que présentés ;
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2020

Dixième objet

Rapport de la commission de Gestion sur les comptes 2020

M. L.-O. **Stramke**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport :

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, déclare :

A la page 4, N° 3 Forêts et pâturages, compte 326, il est écrit : la CG s'est interrogée sur la disposition de 242 sapins dans les rues commerçantes. Je tiens à préciser qu'une quarantaine ont été déposés devant les commerces avec les problèmes que l'on sait. Le solde d'environ 200 sapins ont été distribués à la population gratuitement lors de nos 2 traditionnelles distributions.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2020
- Ouï le rapport de la commission de gestion chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. Le rapport de gestion est adopté tel que présenté
2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020

Onzième objet

Rapport de fin de législature de la Commission de Gestion

M. L.-O. **Stramke**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission

M. le Président remercie M. le rapporteur pour la lecture du rapport qui n'est pas soumis au vote.

Douzième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

No 04/21 Préavis municipal relatif au plan d'affectation « Les Grottes » ainsi qu'à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société « Grottes de Vallorbe SA »

M. le Syndic présente ce préavis :

Il vous a été remis ce soir le préavis numéro 04/21 relatif au plan d'affectation « Les Grottes » ainsi qu'à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société « Grottes de Vallorbe SA ».

La société « Grottes de Vallorbe SA », exploitante du site, souhaite mettre à niveau les infrastructures d'accueil des visiteurs et les locaux d'exploitation, procéder aux travaux sécuritaires nécessaires pour répondre aux exigences légales actuelles et améliorer l'intégration environnementale et paysagère des installations.

Cette mise à jour implique en particulier l'actualisation du statut du site touristique du point de vue de l'aménagement du territoire en fonction des activités qui s'y déroulent.

S'agissant de modifications de l'affectation du territoire, il est de compétence du Conseil communal d'accorder les autorisations nécessaires et de traiter les éventuelles oppositions à la mise à l'enquête qui a eu lieu du 16 janvier au 14 février 2021. Il y a eu cinq oppositions, quatre ont été retirées par leurs auteurs et une subsiste, en l'occurrence celle de Madame Roselyne Mettraux-Francfort.

Malgré le fait qu'il s'agisse de terrains communaux, tous les frais liés à ce dossier, tout comme ceux concernant les travaux prévus, seront assumés par la société « Grottes de Vallorbe SA ».

La Municipalité soutient ce projet et est convaincue que le plan d'affectation, le projet du nouveau bâtiment d'accueil et d'exploitation ainsi que les aménagements y relatifs, dont ceux dédiés à la sécurité, constituent une amélioration notable par rapport à la situation actuelle. Ils permettront de solutionner à long terme la protection contre les chutes de pierres, d'adapter les équipements aux standards actuels, d'intégrer les infrastructures dans le paysage, d'améliorer les conditions pour la nature et la faune du site et de dispenser de l'information à caractère écologique.

Je reste bien entendu à disposition de la Commission du Conseil communal qui traitera le dossier pour leur fournir des compléments d'informations

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Madame Irini Huber

Messieurs Joël Jeanmond, Olivier Ponnaz - convocateur, René Gfeller, Farouk Krasniqi, Ismaël Fraga et Jérémy Kolly.

Treizième Objet
Communications de la Municipalité

M. Ch. **Maradan**, Municipal, communique :

Concernant le rapport 02/21 « Nouveau règlement et nouveau système de taxation sur l'évacuation des eaux », les modifications proposées seront prises en compte, et concernant le rapport 02/20 « Rénovation de la STEP » les recommandations seront transmises dès demain matin au bureau d'ingénieurs RIBI SA afin qu'elles soient étudiées. Je remercie les trois commissions qui ont traité les dossiers de la STEP, du règlement et du système de taxation d'évacuation des eaux par leur implication ainsi que de l'excellent travail fourni. Je remercie également le Conseil communal pour cette prise de conscience.

Vous avez pu constater que des travaux de réaménagements ont commencé sur la Place de la fontaine de Montbenon/Rue de Pontarlier. Ceux-ci avaient été envisagés lors de l'aménagement du carrefour du haut de la Rue de Pontarlier. Une fuite d'eau a été repérée sur l'alimentation de la fontaine, dès lors il nous a semblé judicieux d'entreprendre les travaux de modifications de la Place en même temps que ceux de la réparation de la conduite d'eau potable.

M. S. **Costantini**, Syndic, communique :

En préambule, la Municipalité tient à vous remercier d'avoir accepté les rapports qui vous ont été soumis ce soir, merci pour ces marques de confiance.

Travaux sur le Pont de Ville

Tel qu'évoqué lors de la dernière séance du Conseil communal, les travaux de remise en état du Pont de ville ont débuté et dureront environ jusqu'à fin juillet prochain.

Ces travaux ont été rendus nécessaires au vu des problèmes de revêtement des deux trottoirs, qui ont déjà causé la chute de plusieurs personnes, et pour remplacer la conduite de gaz existante et la pose d'une nouvelle canalisation en prévision de la future réfection de la place du Pont. Il sera donc procédé à une remise en état de l'étanchéité de l'ouvrage, à l'élargissement des trottoirs permettant ainsi de créer des petites rampes vers le passage pour piétons côté nord afin de faciliter la traversée de la route par les personnes à mobilité réduite et les poussettes et à la mise en place de nouveaux revêtements sur les trottoirs et la chaussée. La largeur totale de la bande de roulement sera ramenée à 6,5 m en continuité et comme celle de la rue de Pontarlier.

Hôtel de la Concorde

Les travaux seront terminés en juillet. Neuf personnes ont envoyé un dossier de candidature pour le poste de gérant(e). La Municipalité va effectuer entre cette semaine et la semaine prochaine les auditions des quatre personnes retenues après la première sélection. Le choix du ou de la futur(e) gérant(e) sera communiqué par voie de presse d'ici mi-juillet.

Rénovation du Temple

Vous avez pu constater que les échafaudages nécessaires à la réfection de la toiture et du revêtement du clocher ont été mise en place. Cette première phase de travaux va durer jusqu'au début de l'automne. La deuxième phase, qui consistera principalement à l'assainissement des façades, aura lieu en 2022. Durant ces périodes, l'utilisation de ce vénérable bâtiment sera garantie et les travaux seront bien entendu interrompus pendant les cérémonies funèbres.

Terrains CFF sur le plateau de la gare

Vous avez sûrement appris par la presse que les ateliers CFF vont quitter à terme Yverdon. Au vu de la taille des terrains CFF sur le plateau de la Gare de Vallorbe, il nous semble qu'il pourrait y avoir une opportunité pour qu'un centre de maintenance du matériel ferroviaire y soit construit. Le terrain est déjà affecté et éviterait l'utilisation de terrains en zone industrielle ou un éventuel dézouage de surfaces ailleurs dans le canton. Plusieurs bâtiments étant actuellement inoccupés à la Gare, ceux-ci pourraient en outre être utilisés pour des activités administratives.

En cas de concrétisation de cette variante, bon nombre d'emplois seraient créés sur le site à l'horizon 2030.

Nous nous sommes donc dit qu'il fallait en informer les Autorités fédérales. J'en ai donc parlé à Monsieur le Conseiller national Jacques Nicolet qui a tout de suite non seulement perçu les enjeux, mais également décidé de faire une interpellation parlementaire à l'intention du Conseil fédéral. Je le remercie officiellement pour son aide et tout le soutien qu'il apporte continuellement à la région. Je tiendrais informé le Conseil communal si cette variante venait à être retenue.

Prises de congé de Messieurs Schwerzmann et Brouze

Nous voici donc déjà presque arrivés au terme de cette législature et je profite de cette dernière séance pour prendre congé de nos deux collègues municipaux, Messieurs Christophe Schwerzmann et Roland Brouze, qui termineront leur mandat le 30 juin prochain à minuit. Une page va se tourner pour ces deux personnes, on ne peut pas rester insensible à l'exercice d'une fonction publique, ça marque la vie de celui ou de celle qui l'a endossée. Vous me permettez quelques entorses au protocole, je vais quelques fois les tutoyer en m'adressant à eux.

Monsieur Schwerzmann, Cher Christophe, nous avons commencé au même moment au Conseil communal au siècle passé, nous avons traité quelques préavis ensemble en tant que Conseillers communaux, dont celui de la patinoire en 1999/2000 où tu étais le président de la Commission et moi le rapporteur, puis, la date de ton accession à la Municipalité a coïncidé avec le début de mon mandat de syndic, on peut donc aisément dire que l'on a fait un bout de chemin ensemble et que beaucoup de souvenirs et d'étapes nous ont réunis.

Tu as décidé de mettre un terme à ton mandat de municipal avec le sens, et je le confirme, du devoir accompli.

Directement versé dans le service forestier, dicastère dont tu assumes encore la responsabilité aujourd'hui, on peut affirmer que tu les aimes tes forêts, tu en connais par cœur tous les coins et recoins, tu as marqué de ton empreinte la gestion de ce beau patrimoine qui se porte bien et mérite qu'on l'entretienne !

Tu as aussi été amené à t'occuper des bâtiments et des grands travaux, pas simple pour quelqu'un qui est issu d'un métier de bouche de digérer du jour au lendemain les spécificités techniques de ces deux dicastères, mais là également, tu as relevé le challenge et pour ne citer que deux dossiers, la réfection du bâtiment de la place du Pont 1 ainsi que l'assainissement de la rue de l'Ancienne-Poste, sont de beaux exemples de réussite.

Je ne manquerai pas de citer non plus que tu as été le premier Municipal des sports de la localité, les différentes améliorations de nos infrastructures sont la concrétisation de ton engagement dans ce dicastère.

Enfin, je terminerai par évoquer que, grâce à ton entregent, tu as également su t'occuper avec brio du dicastère des églises et cultes ainsi que de celui des sociétés locales.

Ton caractère bien marqué, et c'est un compliment, ta disponibilité diurne et nocturne, ta loyauté et ton état d'esprit, toujours prêt à rendre service, ont fait avancer les choses et ont largement contribué, au cours de tes 11 années de Conseiller communal et de tes 12 années de Municipal, à la gouvernance de notre localité.

Monsieur Brouze, Cher Roland, ta carrière politique a commencé beaucoup plus tôt que nous tous, en 1982 plus précisément, nous étions encore à l'école !

Tu as donc été Conseiller communal de 1982 à 2011, pendant 30 ans, puis, après une courte pause tu es revenu aux affaires politiques villageoises en tant que Municipal en 2016.

Tu as aussi décidé de mettre un terme à ton mandat, avec le sens, et je le confirme aussi, du devoir accompli envers ta Commune ! C'est vrai que 35 ans au service de la Collectivité, dont deux présidences complètes du Conseil communal et 5 années à l'exécutif, ça fait un sacré bail !

Grâce à ta connaissance des lieux, de l'histoire du village, de ta culture et de ton expérience de la vie, il nous avait paru tout naturel que tu reprennes le « palais du savoir », en l'occurrence les affaires scolaires. Et nous ne nous étions pas trompés, tes collègues de l'ASCOVABANO ont également pu bénéficier de ta polyvalence en la matière, tu as toujours su être au bon moment au bon endroit, où on avait besoin de toi, à l'école, que ce soit aux séances, au restaurant scolaire à midi pour contrôler et aider à la distribution des repas ou pour rencontrer des parents d'élèves.

En marge des activités scolaires, tu as également assumé la responsabilité des bâtiments, de la garderie et de l'unité d'accueil pour écoliers. La future UAPE qui sera réalisée cet été, suite à l'accord du Conseil communal de ce soir, est également le fruit de ton engagement au profit de la Jeunesse !

Tu n'es pas un très grand lecteur mais tu as su t'intéresser à la bibliothèque et contribuer à ce qu'elle est aujourd'hui, c'est également un succès à mettre à ton actif.

Je tiens aussi à relever le fait que les paroissiennes et paroissiens ont particulièrement apprécié ton engagement en tant que Municipal des églises et cultes.

Grâce à ton altruisme, ta générosité et ta bonté, tu as su démêler des situations compliquées dans un autre de tes dicastères, celui du social. Ton savoir-être t'a permis de représenter avec panache notre Commune, tu peux en être fier !

Mais il te reste encore une chose à faire, c'est de nous transmettre la recette de la salée, on en reparle après.... Tu sais bien que j'ai le même défaut ou la même qualité que toi ... la gourmandise !

Et pendant que l'on y est, je suis également preneur de la recette des flûtes ...

Messieurs, chers Collègues, lorsque vous nous avez dit que vous alliez arrêter votre mandat, vous nous avez mis dans le pétrin, mais bon, nous avons dû l'accepter et on respecte naturellement votre décision. Nul doute que vous serez dignement remplacés par Madame Christine Leuenberger et Monsieur Luc-Olivier Stramke, qui, grâce aux transmissions de charges que vous êtes en train de leur faire, prennent conscience, jour après jour, de l'ampleur des tâches qui les attend.

Chers Amis, au nom des Autorités et de la Population de Vallorbe, je vous remercie pour tout votre dévouement et votre travail au profit de la Collectivité. Nous vous souhaitons une heureuse retraite politique et le meilleur pour votre avenir.

La prise de congé officielle par la Municipalité aura lieu cette automne à une heure mangeable et buvable !

Vous nous manquerez, merci pour tout !

Quatorzième objet

Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales

Concernant l'ASCOVABANO

Mme L. **Bréchon**, communique :

Les membres du conseil intercommunal ASCOVABANO se sont réunis le 5 mai dernier à Ballaigues.

Le rapport de gestion pour l'année 2020 a été adopté. Dans ce rapport, il a été relevé que le CODIR a fait une étude démographique. Cela leur donne une excellente base pour les futurs besoins de l'ASCOVABANO. En effet, à plus ou moins long terme, une école va être construite dans le Vallon du Nozon et une salle de gym sera créée à Vallorbe.

Une commission a été désignée pour étudier le préavis concernant l'"Affichage Numérique Frontal" (ANF). Dans un avenir proche, les tableaux noirs vont laisser la place à des tableaux numériques tactiles dans toutes les classes des écoles vaudoises. Ce rapport sera rendu et voté lors de la prochaine séance au mois de septembre.

Quinzième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Seizième objet

Divers, questions et vœux

M. H. **Bally** intervient au sujet d'un trottoir qui est devenu dangereux en bas du Chemin Vert. En effet, tous les trottoirs de Vallorbe ont des lignes de sécurité. Coté droite, côté gauche, ces lignes sont là pour protéger la visibilité donc il ne devrait y avoir aucun obstacle sur ces dites lignes. La nouvelle terrasse mise en place pour le Café de la Poste, cache complètement la visibilité aux usagers de ce trottoir, notamment, aux nombreux enfants qui l'empruntent. Une solution doit être trouvée, soit la pose d'une chicane, déplacer le trottoir ou autre chose car cet endroit est dangereux même si la vitesse est limitée à 40 km/h.

M. L.-O. **Stramke** déclare :

A l'occasion du dernier Conseil communal de la législature, je souhaite faire un compte-rendu sur l'activité du groupe Val'Vote et commencerai par un bref rappel historique.

Le 12 décembre 2016, M. ULDRY et moi-même déposons un postulat demandant d'adhérer au système Easyvote, qui vise à informer les jeunes sur les objets de vote fédéraux. Le rapport rendu à ce sujet a été adopté en 2017 par le Conseil communal et prévoyait la création d'un groupe chargé de présenter les sujets de vote aux jeunes de 18 à 25 ans, composé d'un représentant de chaque groupe du Conseil communal. Gaétan ULDRY (GDV), Emmylou Maillard (UDC) et moi-même composons ce groupe.

Le groupe a tenu 4 séances avec les jeunes de notre Commune. Une première séance de présentation, puis 3 séances sur des sujets de vote : La Loi sur les jeux d'argent, l'Initiative sur les juges étrangers et la Loi sur les armes. Environ 10 jeunes étaient présents pour chaque séance. Nous avons fait plusieurs constats : tout d'abord, les jeunes présents étaient curieux et intéressés. En revanche, attirer les jeunes à nos séances pour parler de votations reste difficile. Nous sommes toutefois convaincus de l'utilité de ce travail de sensibilisation, autant sur l'importance du vote que la participation des jeunes.

Le but était que ces séances soient organisées par et pour des jeunes. Après 4 ans et demi, les co-organisateurs approchent des 25 ans et ont décidé de passer la main. Nous lançons donc un appel à l'attention de jeunes qui souhaiteraient reprendre le flambeau.

Je souhaite terminer mon intervention par des remerciements. Je remercie le Conseil communal de son soutien à ce projet, de même que la Municipalité et particulièrement M. le Syndic. Des propositions et variantes utiles ont pu émerger à travers nos discussions. Enfin, je remercie mes co-animateurs, M. Uldry et Mme Maillard ; malgré nos opinions politiques parfois divergentes, nous avons toujours pu échanger, nous mettre d'accord dans l'intérêt des jeunes et nous soutenir mutuellement. »

M. S. Authouart, déclare :

Tout d'abord, je tiens à féliciter la Municipalité pour son idée et la mise en action de celle-ci, qui est de fermer la Grande Rue les week-ends dès le vendredi en fin d'après-midi.

J'aimerais toutefois signaler un petit problème. En effet, j'ai pu constater que beaucoup de conducteurs venants de la Vallée de Joux, faisaient demi-tour à la hauteur de la Place de la Liberté. Je pense que la signalisation mise en place indiquant la déviation n'est pas suffisante.

Il faudrait également indiquer que le centre-ville est pédestre, que les commerces sont ouverts, et signaler les possibilités de parcage. En effet cela serait dommage de perdre des visiteurs et des touristes faute d'indication.

Mme G. **Monnin** dit qu'on lui a rapporté que certains chemins pédestres de Vallorbe n'étaient pas entretenus au niveau des herbes hautes, par exemple, le chemin des Champs de la Croix qui monte à la gare et celui qui relie le Day à Plans-Praz.

M. P. Künzler a plusieurs questions à poser :

1. Au sujet du projet de la Villa « Robertia ». En effet, il y a quelques temps la commission d'urbanisme avec émis une opposition au projet de construction d'un immeuble et à ce jour, nous n'avons pas eu de nouvelle.
2. Concernant la rue du Mont d'Or, et avec l'arrivée des nouveaux habitants, il y a de plus en plus de trafic et il pense qu'il serait judicieux de poser un miroir à l'angle vers la villa de M. Mathys
3. Suite au dépôt du nouveau préavis reçu ce soir par papier, il souhaiterait que la Municipalité étudie la possibilité de mettre à disposition des conseillers un espace web ou server ftp pour le dépôt des documents informatiques.
4. Finalement au sujet du projet éventuel des ateliers CFF dans les hauts de la gare, il rend attentif la Municipalité que des nuisances sonores peuvent émaner de ce genre d'activité. Il rappelle que depuis un peu plus d'une année, des tests de machine sur ces terrains sont effectués et produisent des gênes régulières pour les habitants en contrebas.

M. L. **Fiorito**, Municipal, dit à M. Authouart qu'il prend note et qu'il va étudier la possibilité d'une meilleure signalisation. A la question de Mme Monnin, il répond qu'il a passablement plu et effectivement la végétation a poussé. Il la rassure, l'entretien de ces chemins va être fait prochainement. Quant à la question posée par M. Künzler, il va également l'étudier avec la Police et le Service technique.

M. D. **Rosetti** constate qu'avec la fin du télétravail obligatoire, le nombre de voyageurs dans les trains entre Vallorbe et Lausanne a augmenté. Or, depuis quelques semaines, le nombre de places "park and ride" à la gare du Day est passé de 16 à 8. Il craint qu'un certain nombre de voyageurs ne trouve plus de place de parc. Il suggère à la Municipalité de prendre contact avec les CFF, afin de trouver des solutions transitoires avant l'ouverture de la nouvelle gare du Day en août 2022.

M. D. **Rosetti** pense qu'il est nécessaire de renouveler la décoration - qui date de 1999 - du passage souterrain entre l'hôtel de la Concorde et la Rue de Pontarlier.

Finalement, M. **Rosetti** tient à remercier le service de la voirie pour les décorations florales qui embellissent notre localité. Il souligne l'originalité d'une création qui montre une enclume surmontée d'un marteau à la Place du Pont.

M. Ch. **Maradan**, Municipal, en réponse à M. Künzler au sujet de la villa « Robertia » :

Les travaux actuels concernent la route d'accès des projets de bâtiments de la Famille Guyon, de Mme et M. Ribotel, ainsi que du projet de construction d'un bâtiment lié à la Villa Robertia. Concernant ce dernier, la première mise à l'enquête a été refusée par la Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine (DGIP Vaud). Le 8 juin dernier, nous avons reçu un deuxième projet qui doit passer entre les mains du Canton, du Bureau technique, de la Commission de l'urbanisme et de la Commission des constructions. Nous sommes en attente du retour des divers Services. Ce nouveau projet fera l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête.

M. S. **Costantini**, Syndic, répond à la dernière question de M. Künzler :

Les tests des machines qui font l'entretien des voies, qui induisent effectivement des nuisances sonores très désagréables, n'ont rien à voir avec les activités qui se déroulent dans des ateliers. A propos de ces tests, la Municipalité a déjà eu contact avec l'entreprise privée qui les effectue afin de sensibiliser aux désagréments causés. Nous interviendrons encore au besoin. En ce qui concerne l'éventuelle construction d'ateliers CFF de maintenance, le projet devrait de toute façon faire l'objet d'une étude d'impact afin d'en déterminer les éventuelles nuisances. Ces ateliers étant actuellement situés en ville d'Yverdon, il est très probable qu'ils ne provoquent pas de bruits excessifs. Ce sera naturellement à vérifier.

M. S. **Costantini**, Syndic, en réponse à M. Rosetti au sujet du passage souterrain, lui répond que dans le cadre des travaux de réfection de la rue de Pontarlier, il est bien prévu que la peinture et l'éclairage de ce passage soient entièrement refaits d'ici la fin de l'automne prochain.

Message de M. R. **Brouze**, Municipal sortant :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Les Conseillers communaux,

Me voici arrivé au terme de mon mandat de municipal, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous celles et ceux qui m'ont donné le privilège d'être associé à l'administration de notre commune en tant que conseiller communal et municipal et ceci durant 35 ans.

J'ai été élu conseiller communal en octobre 1981 dans les rangs du Parti libéral, le conseil communal comptait alors 65 conseillères et conseillers contre 50 aujourd'hui.

Il serait présomptueux de ma part de faire un bilan de ces 35 années passées tant au législatif qu'à l'exécutif et pour celles ou ceux qui pourraient le croire c'est qu'ils ne me connaissent pas bien.

35 ans c'est long et court à la fois, beaucoup de souvenir, d'anecdotes trottent dans ma tête, rassurez vous je ne vais pas vous les énumérer ce soir. Mais alors que vous disent ? je pourrais vous dire par exemple que durant ces quatre décennies j'ai vu 39 présidents et présidentes siéger au perchoir et un grand nombre conseillers communaux. Quatre secrétaires du conseil ont assuré entre autres la prise de procès-verbaux des séances. J'ai siégé sous quatre Syndics, MM. André Jaillet, Philippe Mamie, Laurent Francfort et le syndic actuel Stéphane Costantini.

L'organe délibérant j'ai eu l'honneur de le présider en 1988 et en 2002, je me souviens particulièrement lors de ma toute première séance de président en février en 1988 j'ai dû suivre un ordre du jour compliqué avec en particulier un point sur une taxe de poubelle annuelle de Fr. 20.00 pour laquelle des rapports de minorité, de majorité, d'amendement avaient été présentés. Un long débat fleuve et un combat « gauche – droite » digne de l'assemblée nationale française, de quoi maîtriser rapidement la conduite des débats. Une conduite que j'estime et que tous les présidents du conseil doivent tenir fermement. A ce sujet j'ai une petite anecdote qui va certainement vous faire sourire et qui remonte à ma présidence de 2002. Lors de la séance de juin j'ai vu arriver deux conseillers en mode estivale, bermudas et tongs aux pieds, on est loin du traditionnel complet cravate, Qu'elle ne fut pas m'a surprise et mon étonnement ? Si vous voulez en savoir plus vous pouvez demander à Patou après la séance il s'en souvient encore.

Il y a eu des heures claires, des heures sombres mais aussi des moments festifs. En décembre 2002 j'ai eu l'honneur de remettre la bourgeoisie d'honneur à Monsieur Philippe Mamie, ancien Syndic et ancien Conseiller national. Une soirée qui fut inoubliable où nous avons fini fort tard dans la nuit. Bien d'autres faits saillants ou petits détails croustillant pourraient être encore évoquer.

Je dirai aussi que le mandat de municipal ou de conseiller communal est très intéressant tant les sujets sont divers et variés. En tant que municipal on est vraiment au cœur de la commune pour les bons comme les mauvais moments. On apprend à connaître tous les rouages administratifs qui permettent la gestion d'une collectivité et ceci au plus près de sa conscience. Cette expérience à la municipalité valait la peine d'être vécue malgré la complexité de la tâche.

Je tiens à remercier sincèrement mes quatre collègues pour tous ces moments de partage, de bienveillance et d'amitié. Les séances de municipalités se sont toujours déroulées dans le respect de chacun et la volonté de collaborer ensemble pour le bien de notre chère commune. Ma gratitude va aussi à Madame la Secrétaire municipale ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal. Mes remerciements vont aussi à tous les Chefs de service avec lesquels j'ai pu collaborer. Les tâches sont grandement facilitées par leur disponibilité et leur engagement, à toutes ces personnes je vous dits merci.

En guise de conclusion permettez-moi cette citation « en notre temps la seule querelle qui vaille et celle de l'homme ... c'est l'homme qu'il s'agit de sauver, de faire vivre et de développer ». Charles de Gaulle.

Roland Brouze"

Message de M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal sortant :

« Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur l'Huissier, Monsieur le Syndic, chers collègues, Messieurs les chefs de service, et vous chers citoyens qui assistez à nos séances,

C'est souvent autour d'un verre et d'un bar que commence les grandes aventures. Pour moi, cette aventure politique ou plutôt aventure communale, ne faillit pas à cette coutume.

En effet, c'est au bar du Comptoir vallorbier que certains anciens du Parti radical me poussent à me présenter au Conseil communal. Entré dans cet hémicycle au siècle dernier, ce fut une belle aventure avec quelques jolis souvenirs. La visite de la patinoire de Delémont avec Gaston Cugni sous la pluie, les longues séances à bucher le nouveau règlement du Conseil, les interpellations tout en poème de Tata Nicole, la célèbre et rocambolesque histoire du portail du Collège, sans oublier les regrettées soirées-revues du Conseil. L'événement rare est le vote à égalité parfaite sur un budget tourisme que je combattais et que le Président d'alors, mon collègue Brouze avait fait pencher de mon côté. La presse du lendemain titrera : Les boulangers de Vallorbe sortent le tourisme du pétrin !

L'année de ma présidence du Conseil restera un moment important au vu des manifestations et des nombreux contacts humains que cela apporte. Je regrette sincèrement que notre actuel Président n'ait pas pu vivre pleinement cette magnifique aventure. Je ne peux que lui conseiller de se représenter une nouvelle fois.

En 2009, j'ai le grand honneur d'être élu à la Municipalité. 12 ans et 3 mois de défis passionnants et intenses. Tellement de projets ont été réalisés. La réfection du casino, le déménagement de la bibliothèque, les rénovations des installations sportives, dont la couverture de la patinoire et le nouvel éclairage des terrains de tennis et de foot sont de grands chantiers qui me viennent à l'esprit. Sans oublier bien sûr, la fierté d'être à la tête d'une des plus grandes communes forestières du canton avec nos 1600 ha de forêts, nos 60 km de chemins forestiers et nos quatorze refuges. N'oubliez pas, Mesdames, Messieurs les Conseillers de maintenir ce formidable patrimoine forestier.

*Mais ces 147 mois à la municipalité n'auraient pu se faire sans le soutien de mes collègues que je tiens ici à remercier sincèrement, tout en ayant une pensée émue pour Hervé. En effet, ce « métier » de municipal se complexifie de jours en jours et il ne serait pas surprenant qu'il se professionnalise au fil des années. Mais même s'il se complexifie avec toutes les lois et règlements à respecter, n'oubliez jamais, Madame et Messieurs les Municipaux élus, que de temps en temps, le fameux **BON SENS** du Pays vaudois doit primer. Je souhaite tout de bon à Christine et Luc-Olivier, vous verrez, l'aventure est passionnante ! Un grand merci également à mes chefs de service, Dominique Favre, Michel Desseigne et David Grobéty ainsi qu'à tout le personnel administratif et des autres services externes pour vos précieux conseils.*

Et bien sûr merci à vous, Mesdames, Messieurs les Conseillers de votre confiance et de votre soutien pendant toutes ces années et à mes collègues d'avoir travaillé ensemble dans la sérénité pour le bien de notre village.

Je ne vais pas disparaître pour autant, l'envie sociétale étant toujours présente dans mes différentes activités afin de faire rayonner ce formidable village qu'est Vallorbe.

L'aventure ayant commencé autour d'un verre, je me réjouis de la terminer de la même manière tout à l'heure.

Merci de votre attention »

Dix-septième objet
Message de M. le Président

« Une chanson de Jean-Louis Aubert résume très bien mon année de Présidence et en particulier une petite partie du refrain du titre "Voilà c'est fini" et qui dit ceci.

Voilà c'est fini

Ne sois jamais amère, reste toujours sincère

T'as eu ce que tu as voulu, même si t'as pas voulu ce que t'as eu.

Voilà une année de Présidence quelque peu chamboulée mais néanmoins très enrichissante.

Difficile pour moi d'établir un véritable bilan puisqu'à part les conseils à organiser et le dépouillement des différentes votations, je n'ai finalement pas pu profiter de toute la partie, je dirais récréative de la fonction de Président. Malgré tout, ce fut une véritable fierté de pouvoir représenté le conseil communal durant cette année lors des quelques manifestations rendues possibles par une période sanitaire détendue.

La conduite d'une séance du conseil communal est palpitante et je tiens à remercier l'ensemble du conseil d'avoir débattu, avec respect et écoute. Nous avons durant cette année de législature vue des projets très importants se concrétiser tels que la place du bas de la Grand Rue, le chantier de notre futur Hôtel de la Concorde et le projet très réjouissant de la nouvelle gare du Day apportant à notre village une véritable plus-value. Vallorbe bouge et s'embellit.

Je n'ai eu que très peu l'opportunité de participer aux différentes manifestations organisées par nos sociétés locales mais lorsque cela était possible, j'ai rencontré des bénévoles formidables, motivés, et engagés qui se battent pour proposer à notre population des activités culturelles, sociales et sportives variées.

Ayant donné durant quasiment 30 ans de mon temps libre à une société locale je sais les sacrifices et la motivation qu'il faut pour faire partie d'une société. Le bénévolat est une richesse qui devient malheureusement de plus en plus rare. J'ai à ce sujet rechercher sur internet une définition un peu humoristique du bénévole que je vais vous lire maintenant :

*« **L'hyperactivum Benevolubis** » est un mammifère bipède que l'on rencontre surtout dans les associations et les clubs sportifs où il peut se réunir avec ses congénères.*

Peut-être faudrait-il dans un premier temps redéfinir le rôle de celui ou celle qui fait du bénévolat : Selon Wikipédia, Le terme bénévolat, du latin benvolus ou benevolen signifie « vouloir du bien ».

Par définition, le bénévole est heureux. Il rayonne. Son plaisir est de rendre service, participer, organiser suggérer et voir le sourire de ceux qui bénéficient de tant d'efforts.

Les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé « Convocation ». On les rencontre aussi et surtout en petits groupes dans divers endroits, quelques fois tard le soir, l'œil hagard, les cheveux en bataille et le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler leur budget

L'ennemi héréditaire du bénévole est le célèbre « yaqua faucon », mammifère bipède pas vraiment défini qui reste tapi dans l'ombre et donne son avis sur tout sans jamais rien faire ; il attend le

moment où le bénévole fera une erreur ou un oubli pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci un malaise très grave : le découragement.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître et il n'est pas impossible que dans quelques années, cette espèce se retrouve uniquement dans les zoos où, enfermés, ils n'arriveront pas comme tous ces malheureux animaux à se reproduire.

La moralité ? Bichonnons nos bénévoles car sans eux nous n'existerions pas mais il faut aussi se poser les bonnes questions. Pourrais-tu remplacer le « Bénévole » et faire aussi bien, voire mieux que lui ? Pas sûr du tout

Avant de terminer mon année de Présidence, je remercie notre secrétaire Francine Manière pour son travail extraordinaire, sa disponibilité, sa patience et surtout pour ses quasiment 30 ans de secrétariat et j'en profite pour lui remettre ce paquet. Merci au bureau du conseil dans son intégralité et à tous les membres du conseil communal qui participent, aujourd'hui, à leur dernière séance, après de nombreuses années de législature.

Je fais ce soir une entorse au règlement en vous nommant par votre prénom ou votre surnom mais je prends tout de même le risque, et je m'en excuse auprès des puristes !!

Boubou, Tschoum, Zub, Roland, Claude, Bernard les dinosaures du conseil. Francine, François, Christelle, Sébastien, Nourredine, Ninou, Serge, Jérôme, Sandrine et Gaétan. Merci à vous pour toutes ces années de dévouement au sein de notre conseil communal, vous pouvez partir tranquille avec le sentiment du devoir largement accompli.

Je présente mes meilleurs vœux à notre future Présidente, Mlle Emmylou Maillard, que cette année puisse vous apporter de nouvelles découvertes et surtout un énorme enrichissement personnel.

Merci de votre attention et MERCI à toute ma famille d'être présente pour ma dernière séance en qualité de Président.

Alain Künzler »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle la première séance de la législature 2021/2026, agendée au **30 août 2021**, sous la Présidence de Mme Emmylou Maillard. Il remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats, clôt la séance à 22h10 et les invite à prendre place pour un apéritif dînatoire.

Le Président :
Alain Künzler



La Secrétaire :
Francine Manière



Prochaine séance, lundi 30 août à 20 h 15